

**Auteur : Michel Nadot**

## **La première école de soignantes laïques au monde contre le pouvoir des Eglises**

### **Résumé :**

Les pratiques de soins laïques n'ont pas attendu l'arrivée de l'Eglise pour commencer à se standardiser. Ces pratiques sont en place dans les hôpitaux laïcs depuis le Moyen-âge, et reposent sur le triptyque « *domus, familia, hominem* ». Ce n'est que dans le dernier tiers du 18<sup>e</sup> siècle, que l'Eglise catholique imposera sa culture dans les institutions laïques, imitée alors dès 1836 par l'Eglise protestante. Face à l'envahissement de la société civile par les « congréganistes » et le mélange des genres religieux pratiqué par Florence Nightingale, cette femme « dévote » soutenue en 1854 par un « *puissant puséyte* » (Sir Sidney Herbert), Valérie de Gasparin-Boissier (1813-1894), grande pédagogue suisse protestante du 19<sup>e</sup> siècle, médaille d'or de l'Académie française, proposera un modèle de formation laïc le 20 juillet 1859 qui sera un contre-modèle des maisons religieuses. Précurseur d'autres écoles, la première école de soignantes laïques au monde (Lausanne/Suisse) était née. Le défi était d'introduire un changement majeur de statut dans la formation des infirmières autour de six principes habituellement défendus dans les communautés religieuses : l'engagement à vie, la Règle, l'obéissance, le célibat, le renoncement au salaire et le costume.

### **Mots clés :**

History – Nursing – Ecole – Valérie de Gasparin-Boissier-

---

## Introduction

Du moyen-âge au 18<sup>e</sup> siècle, les soins étaient donnés dans des hôpitaux civils laïcs et dans des hôpitaux religieux privés (*Domus Dei*). Chaque établissement avait son système de valeurs, une culture spécifique, une organisation du travail et son propre langage. La tradition française laïque des soins n'a jamais utilisé le terme ecclésiastique « infirmier » pour qualifier ces derniers. Ce terme par contre, était utilisé chez les hospitalières catholiques. La première école au monde de soignantes laïques (gardes-malade) avait pour but de démontrer que l'on peut former des femmes ordinaires, non consacrées, en vue de mettre fin à l'envahissement de la société civile (écoles et hôpitaux) par des œuvres religieuses (catholiques ou protestantes). Cette première école au monde sera l'œuvre d'une femme aristocrate remarquable, quasiment absente de l'historiographie professionnelle. Valérie de Gasparin-Boissier<sup>1</sup>, prix littéraire de l'Académie française, mérite en effet le qualificatif paradoxal de « conservatrice révolutionnaire » qui est le titre de l'ouvrage qui lui a été dédié lors de la cérémonie de commémoration des 100 ans de sa mort au Palais de Beaulieu à Lausanne en 1994 (Francillon, 1994). Plusieurs hôpitaux publics laïcs se sont vus imposer dans le dernier tiers du 18<sup>e</sup> siècle une culture religieuse par l'Eglise catholique d'abord dans les cantons suisses catholiques, puis par l'Eglise protestante ensuite, qui va imiter l'Eglise catholique dès 1836 en Allemagne et 1842 en Suisse romande. C'est dans cette région, le canton de Vaud, que Valérie de Gasparin, aidée de son mari, le Comte Agénor de Gasparin se positionnera comme rivale de Florence Nightingale et dénoncera l'envahissement des institutions civiles par des congrégations religieuses. Elle s'insurgera contre les valeurs imposées à ces « humbles dévouements », c'est-à-dire le personnel soignant des hôpitaux laïcs existants. Pourquoi faire appel à des congrégations religieuses (protestantes ou catholiques) au lieu de penser à donner une formation aux « ouvriers » laïcs en place ? Telle sera l'incompréhension et l'interrogation de Valérie de Gasparin-Boissier. Elle fondera alors une école normale (rien à voir avec une école pédagogique) en opposition aux écoles religieuses

retirées du monde (anormales) et empêchera ainsi, que les sœurs de Saint-Loup (diaconesses) ne prennent plus de pouvoir au sein de l'Eglise protestante, et de fait, au sein de la société civile. Pour le couple de Gasparin, les diaconesses imiteront les rituels de Rome et vont ainsi envahir le protestantisme. « Il n'est pas sans inconvénient d'accepter un nom inexact qui recèle et protège une idée fausse » (A, de Gasparin, 1886, 247 ; Nadot, 1993, 316).

### **L'histoire laïque de la discipline infirmière**

Les pratiques de soins laïques n'ont pas attendu l'arrivée de l'Eglise ou la guerre de Crimée pour commencer à développer culturellement ce qui sera plus tard une discipline<sup>2</sup>. À une époque où il n'existait pas encore de système de santé ni de système social, il fallait quand même prendre soin de l'humain pour l'aider à vivre et surtout assurer la survie. Dans ce contexte, la santé est un luxe. En Suisse romande, les premiers établissements de soins laïcs nommés par exemple « hospital<sup>3</sup> » en 1606, (l'hospitaul en 1452, épetau en 1749 en patois de la région de Fribourg en Suisse) avaient déjà des règles d'organisation qui formataient les pratiques d'aide à la vie et la protection de l'espèce humaine. Les soignantes d'alors ne se nommaient pas encore « infirmière ». Ce terme ecclésiastique catholique issu « d'ENFER » (enfermière) qui donne aussi le terme infirmerie (enfermerie), renvoi au mauvais, au malsain, à la puissance des ténèbres, en s'appuyant sur trois aspects conceptuels religieux du même ordre: (A) l'étiologie démoniaque de la maladie, (B) le corps comme réceptacle du mauvais et (C) le «difficile comme bien» inclus dans la « promesse eschatologique de la sœur hospitalière » (Ricoeur, 1988, 111). Selon les règles d'action religieuses, plus «l'enfermière» se confrontait à la puanteur, aux excréments, à l'expression de la misère, de la honte et de la souffrance, aux plaies qui fourmillent de vers, plus elle pouvait espérer gagner son paradis. Le terme francophone « infirmier » ne peut pas se traduire « *Nursing* » en anglais au plan des valeurs. Le terme « infirmière » qualifie le statut des religieuses engagées dans une communauté hospitalière. Il ne

se justifie absolument pas pour qualifier les laïques. Nous avons de la peine à l'admettre, les valeurs qui participent à la construction du sens de ce terme, ne nous appartiennent pas. « Le terme infirmier en tant que tic verbal n'est pas approprié pour qualifier aussi bien les pratiques de soins que les sciences de ces pratiques » (Nadot, 2003, 62). Ce terme du reste, induit une absence d'identité pour la profession qui n'arrête pas de se chercher. Que veut dire alors la « pensée infirmière », lorsque ce qui la qualifie étymologiquement et conceptuellement nous renvoie au mauvais et au malsain? « *Enferm et enfer* » ont reçu un sens spécial que ne connaît pas le latin (Bloch et Wartburg, 1975, 338). C'est seulement au 18<sup>e</sup> siècle, que les congrégations hospitalières catholiques imposeront leur culture au sein de l'hôpital laïc. Comme le mentionne le dictionnaire historique de la langue française, le terme « infirmier » est emprunté à des dérivés ou composés de l'étymon (le plus souvent latin, par exemple : *infirmus*), mais réserve des surprises dans son usage au travers de relations aujourd'hui effacées (Le Robert, 1992 p. XVII et 1023). « Infirmier » n'est donc pas uniquement construit sur *infirmus* ou *infirmitas* comme le laisse entendre parfois avec précipitation, la mémoire collective, professionnelle ou sociale. En fait, celle qui était au contact de ce qui était perçu comme mauvais, malsain, l'infirmité, la déchéance, devenait en tant que soignante, une « *enfermière* ». Les Règles, inspirées comme la plupart des Règles des congrégations hospitalières, d'une lettre de St Augustin, formeront une base normative d'enseignement à laquelle chaque hôpital rajoutera des prescriptions particulières (Imbert, 1947, 267). Dans le « le difficile comme bien », plus « l'enfermière » se confronte à un travail difficile et modeste, plus elle pouvait afficher une charité supérieure presque divine à celle du commun des mortels.

Par contre, les soignants laïcs qui travaillaient dans les hôpitaux civils non religieux avaient pour mission de « garder », c'est-à-dire « avoir soin », protéger, défendre, ce qui leur était confié (Richelet, 1761, 440). Ainsi en est-il de la gardienne de l'hôpital de la ville de Romont en 1733, de la gouvernante et de sa servante à l'hôpital laïc de Genève en 1744, du gardien de l'hôpital de

la ville de Bulle en 1749 et des gouvernantes, gardes-malades et servantes de l'hôpital de la ville de Fribourg en 1759 (Nadot 1992, Nadot et Rochat 2007, p.4). Prendre soin consistait à cette époque, à prendre soin de la vie du domaine (*domus*), prendre soin de la vie du groupe (*familia*) et prendre soin de la vie de l'humain (*hominem*) (Nadot, 2005, 37 ; 2008, 36).

En fait, les soins se rapportent à d'anciennes traditions, mais culturellement la notion de tradition est encore pensée dans nos milieux dans une logique de routine, c'est-à-dire comme « ce que nous avons toujours fait ». Ce n'est pas dans ce sens que le terme tradition doit être entendu. Introduire la notion de tradition dans le sens accordé à nos savoirs aujourd'hui est probablement une singularité novatrice pour enraciner notre discipline. Se référer à la tradition n'est pas revenir aux modalités de « ce que l'on a toujours fait » mais repérer ce que nos traditions ont produit comme sources de nos compétences et de nos savoirs standardisés sur le long terme, car « c'est la tradition qui représente – si l'on exclut la connaissance innée – la source à l'évidence la plus importante, en qualité comme en quantité, pour notre savoir » (Popper, 1985, 53).

La place des résultats de recherche sur l'histoire de notre discipline devrait-elle prendre le pas sur une histoire symbolique et mythique relevant du sens commun véhiculé par nos programmes de formation ? Disons-le franchement, oui ! Le dévouement, la vocation, les bonnes sœurs, la médecine ou la philanthropie, n'ont jamais été aux origines de notre activité. La réalité est plus triviale que ça, moins hagiographique, et n'est pas issue exclusivement des valeurs imposées par les femmes de la classe cultivée du 19<sup>e</sup> siècle. En allant voir ce qui se cache derrière nos croyances et nos mythes, nous apportons une grande contribution au débat actuel historique sur les sciences infirmières. Accepter son passé, éviterait aux infirmières de se noyer dans une hypothétique recherche d'identité professionnelle toujours plus idéalisée. Collière signalait déjà en 1992, que les travaux des historiens au sein de la discipline soignante sont généralement dévalorisés par les infirmières et infirmiers eux-mêmes qui - sauf exception - ignorent leur publication, n'en voient pas l'intérêt, ne se sentent pas concernés. Ce n'est d'ailleurs pas le souci

des leaders professionnels qui, dans leur majorité, méconnaissent l'histoire ou en craignent les interrogations (Collière, 1992, 29). Appauvries durant leur formation par une histoire mythique ou bêtifiante qui sort directement des lieux communs, et avec une recherche fondamentale sous développée, on comprend dès lors pourquoi et pour quelles raisons, de manière redondante, les infirmières rechercheront leur identité professionnelle (le patronyme de leurs parents professionnels) durant plus de vingt cinq ans.

À défaut de recherches fondamentales sérieuses en histoire sur la standardisation de sa propre discipline, les représentations de cette dernière reposent sur des symboles, des croyances issues du passé, des subordinations culturelles qui caractérisent d'une manière générale la nature féminine dans notre société. Alors que les historiens de la médecine font remonter les origines de la profession aussi loin que l'Antiquité grecque et romaine, les infirmières, elles, font remonter leurs origines au 19<sup>e</sup> siècle (Bates et al, 2005, 9).

L'hôpital médiéval en tant que collectivité de vie n'a rien à voir avec la médecine et la maladie. Il va évoluer conformément au développement de l'environnement urbain ou rural, de l'activité domestique, ménagère, de l'économie familiale ainsi que de l'architecture et de la technologie sanitaire et hygiénique. Il est une organisation qui se situe souvent aux limites de la ville ou du village. Il se trouve proche d'une source, d'un cours d'eau ou des fossés de la ville. Au plan cadastral et architectural, l'hôpital fait partie des principaux « volumes construits » d'une ville. Il peut être de la même taille qu'une grosse Eglise, comme cela est le cas pour l'hôpital laïc de la petite ville de Romont (Suisse).

En tant qu'organisation, l'hôpital abrite et regroupe des humains « condamnés » à vivre ou à travailler ensemble. À ce titre, l'hôpital en tant qu'institution moyenâgeuse est déjà un lieu de distribution du pouvoir et permet ainsi au travers de normes explicites ou implicites, des ajustements cognitifs, individuels et collectifs, dans des situations sans cesse renouvelées. À la

suite de De Munck (1999), nous savons qu'une institution « est toujours habitée par du pouvoir, qui sélectionne, trie, encourage, crée et détruit des possibilités d'apprentissage collectif ».

La dynamique hospitalière à ses débuts (1248 pour la ville de Fribourg (Suisse) ressemble à la dynamique d'une habitation collective de type domaine agricole dans laquelle on prend soin et où l'on offre un abri, le gîte, le couvert, une protection, une attention à l'autre, ce qui se nommera au 20<sup>e</sup> siècle des « prestations de service » En échange de ses conditions laborieuses, le personnel soignant<sup>4</sup> sera assermenté dès le 14<sup>e</sup> siècle et touchera des prestations annuelles en espèce, complétées par des prestations journalières ou mensuelles en nature<sup>5</sup>, car il était prévu qu'il sera nourri, logé, chauffé, éclairé, blanchi et médicamenté (Nadot, 1992). Avoir un appartement, à manger, se vêtir, se chauffer, des chandelles pour l'éclairage, un potager ou un jardin, des poules, une vache ou un cheval, c'est déjà presque « un luxe », encore au 18<sup>e</sup> siècle, en regard avec les conditions de vie de la classe populaire et des servantes habitant les cités ou campagnes environnantes.<sup>6</sup>

Le contexte hospitalier vers la fin du 18<sup>e</sup> siècle est fait d'une « bonne Maison »<sup>7</sup> comme bâtisse principale, de terres, vignes, forêts, troupeaux, potagers, chenevière, animaux domestiques, greniers, et activités collectives liées à la gestion dynamique du domaine. Une cave à vin et une boucherie complètent les installations. Plusieurs corps de métiers se côtoient et réclament organisation, communication, et différents contrôles. Contrôles financiers, logistiques, contrôle des mouvements, entrées, sorties, états des bâtiments, décompte des denrées, inventaire du matériel, sont des activités réclamées par le travail en collectivité. Comme ailleurs dans le pays, l'hôpital, non seulement, vend divers biens de consommation (vin, blé, laine filée), mais il tire également des revenus, en nature ou en argent, des nombreux biens immobiliers qu'il possède (maisons, granges, vignes, prés, four, etc.). L'hôpital de Bulle par exemple possède toute une montagne sur laquelle se trouvent ses champs (l'épétaudaz<sup>8</sup> ou epetodaz). Employés et pensionnaires vivent souvent sous le même toit.

Ce n'est que vers le milieu du 18<sup>e</sup> siècle, avec une progression marquée à la fin, que les gouvernements appuyés par les sympathisants de l'Eglise catholique romaine, commencèrent à se demander comment mieux organiser les hôpitaux, assurer leurs revenus et appliquer les principes de la charité pratique de l'Eglise catholique. Il fallait empêcher la déchristianisation en cours<sup>9</sup>, et étendre l'emprise du catholicisme sur les milieux populaires (Nadot, 1994, 86). C'est en France, dans un texte post-révolutionnaire que nous trouvons l'idée qu'il est nécessaire de développer les congrégations religieuses dans les hôpitaux publics. Comme le précise le médecin Pierre. Jean, Georges Cabanis en France, alors membre de la Commission de Réforme des Hôpitaux publics après 1789,

*« Les hommes ne sont nullement propres à servir les malades. La nature semble avoir réservé aux femmes seules, cette honorable fonction, de même que le soin de l'enfance. Voyez un homme auprès des malades: s'il veut lui parler, il l'étourdit; s'il veut le remuer, il le secoue; s'il lui donne à boire, il verse dans les draps, la moitié de la boisson. Son émotion est toujours tardive, et ses secours n'arrivent jamais à temps (...) L'association libre des Sœurs de la Charité est, sans contredit, la meilleure institution pour le service des malades. Il est à désirer que le Gouvernement leur confie le soin des hôpitaux de malades, et qu'il cherche les moyens naturels et justes d'augmenter le nombre de ces respectables hospitalières »* (Cabanis, 1803, 194-195).

L'Eglise catholique d'abord, derrière ses « sœurs grises », va se développer selon le « modèle biologique », de la cellule mère qui donne naissance à des cellules filles, entendez, de la « Maison mère » à la nouvelle maison..., « fille » de la première.

Ainsi, la congrégation catholique des sœurs de Ste Marthe, après avoir eu une Maison-mère à « l'Hôtel-Dieu » de Beaune (France) en 1459, développera des « Maisons filles » dans les villes voisines. Dole en 1663, Besançon en 1667, Pontarlier en 1700, Belfort en 1752, et passera la frontière franco-suisse en ouvrant une « maison fille » à Porrentruy en 1762, Sion en 1771,

laquelle deviendra à son tour, Maison-mère, en l'hôpital des Bourgeois de Fribourg en 1781. De 1452 au 20<sup>e</sup> siècle, la philosophie des soins et les théories qui l'accompagnent, resteront approximativement les mêmes. Ces valeurs, que l'on se transmettait de communauté en communauté, seront imposées aux soignantes laïques qui travaillaient alors dans les hôpitaux. D'une manière générale, les religieuses hospitalières délègueront ce qui se rapporte aux activités de la vie quotidienne à leurs aides, « petites servantes ou sous-infirmières ». Au moment où l'hôpital de Fribourg (Suisse) va passer en mains religieuses (1771), les infirmières vont même engager un « infirmier » pour donner les soins intimes aux hommes et faire les lourds travaux. Au 19<sup>e</sup> siècle et même encore au 20<sup>e</sup>, l'infirmier était souvent l'employé non qualifié et laïc de la religieuse infirmière légitime<sup>10</sup> (la sœur hospitalière ou sœur grise). Sa formation professionnelle au sein d'un milieu féminin, restera tardive et minoritaire.

### **Le « dressage » des laïcs dans les régions protestantes de la Suisse francophone**

L'Eglise protestante va imiter le modèle catholique. Comme le laisse entrevoir le pasteur Fliedner, fondateur de l'ordre des diaconesses à Kaiserswerth-sur-le Rhin en Allemagne, « *nous manquons d'ordres religieux voués à la charité pratique (...) les catholiques nous reprochent avec raison de n'en point avoir, ayons-en* » (Fliedner cité par V. de Gasparin, 1854, 35). Pour Valérie de Gasparin, « *femme remarquable dont les idées devancent le siècle sous bien des rapports* » (Seymer, 1933), l'institution de Kaiserswerth qui « *introduit ses congrégations en Amérique, qui les inocule à l'Orient* », est tout simplement absurde. L'institution...

*« appelle dans son sein des jeunes filles de dix-huit ans, qui les veut célibataires et ne les emploie que telles ; qui les soumet où qu'elles aillent, quoi qu'elles fassent à une autorité centrale et souveraine ; qui leur impose le renoncement au salaire ; qui les enlèvent à leurs familles, qui les soustrait à leurs devoirs naturels, qui les dérobe à la sainte*

*direction d'un père et d'une mère, qui les revêt d'un costume uniforme, qui les dote d'une appellation monastique : sœur » (V de Gasparin, 1854, 37).*

Elle constate qu'en 1844, dans les 11 hôpitaux allemands extérieurs à Kaiserswerth et desservis par les sœurs, ces dernières « *y remplissent encore plus les fonctions de surveillantes et de directrices que celles de servantes* » (Ibid. 39). Excellent moyen de soumettre les servantes laïques à la domination de l'église. De maisons mères en maison filles, les diaconesses prendront le contrôle dans toutes les institutions de soins, infirmeries et œuvres des régions protestantes du pays. De St Gall, Zürich, Berne, elles arrivent en Suisse francophone le 19 décembre 1842, elles se nommeront « Sœurs de St Loup ». Depuis un village nommé Pompaples, (à une vingtaine de kilomètres de Lausanne), 18 maisons se développent dans le canton de Genève, 76 maisons dans le canton de Vaud, 24 maisons dans le canton de Neuchâtel, 19 maisons dans le canton de Berne, 3 maisons dans le canton de Fribourg. À l'étranger, 17 maisons verront le jour. Le pasteur Haerter, fondateur des diaconesses de Strasbourg en 1842 pourra se féliciter de « *ce que le protestantisme peut montrer à l'Eglise romaine des corporations semblables à celle de Rome* » (V de Gasparin, 1854, 355).

Pour la Comtesse Valérie de Gasparin-Boissier, c'en est trop ! Devant l'envahissement des maisons de soins des régions protestantes par les sœurs diaconesses, elle déclarera « *j'écris contre l'introduction dans notre Eglise d'une organisation qui modifie les grandes lois sociales, dont je ne trouve pas trace dans la Bible, et dont je vois l'effrayant modèle dans le catholicisme romain* » (Nadot, 1994, 85).

Valérie de Gasparin ne comprend pas pour quelle raison on ne forme pas les laïcs qui sont en place depuis longtemps dans les maisons de soins et qui, de générations en générations, occupent tant bien que mal le terrain de l'aide à la vie ou de la survie depuis le moyen-âge<sup>11</sup>. Pour quelle raison le meilleur moyen pour apprendre à soigner, est de se retirer du monde, de faire un noviciat dans une congrégation religieuse et obéir de manière inconditionnelle à une autorité

terrestre (le directeur de la maison, souvent un pasteur) parlant au nom d'une autorité céleste ? Pourquoi l'Eglise protestante doit-elle fonder des ordres religieux analogues à « l'effrayant modèle du catholicisme romain » pour prendre soin des personnes ? Confronté à la croissance du système de santé, à l'augmentation des besoins, le pouvoir politique ne semblait pas avoir réfléchi à la formation à donner aux professionnels laïcs, que Valérie de Gasparin appelait « ouvriers », c'est-à-dire ceux qui travaillent et reçoivent un salaire. Demander à l'Eglise protestante de fonder des ordres religieux nouveaux imitant « Rome », était une « commodité », une hypocrisie insupportable décriée par le couple de Gasparin.

*« Il est commode de tout régler, jusqu'au dévouement ! Il est commode d'avoir des pépinières de gardes-malades, il est commode de centraliser ses forces, et au lieu de chercher de ci, de là, au lieu de réveiller soi-même des vocations et de les former, au lieu d'appeler soi-même les ouvriers dont on a besoin, au lieu d'avoir à faire à leur individualité, à leur indépendance, il est commode de n'avoir en quelque sorte qu'à tirer une lettre de change payable à vue, sur telle ou telle fondation – cela est commode ; cela est-il bon ? Je ne le crois pas – commode ! Ah ! Ce qui est commode par dessus tout, c'est ce qui nous dégage du poids insupportable de la responsabilité » (1855, 254-255, in Nadot, 1994, 86).*

Polyglotte, parfaitement au courant de ce qui se passe en Angleterre<sup>12</sup>, en France et en Allemagne, aidée par son mari - le Comte Agénor de Gasparin, avocat, député de Bastia, chef de Cabinet du ministre de l'intérieur (son père) dans le gouvernement Guizot en France - Valérie de Gasparin et son mari amèneront à plusieurs reprises le débat sur la place publique...

*« Il me suffit de constater que les sœurs sont bien réellement chargées dorénavant de faire ce que d'autres faisaient avant elles et aussi bien qu'elles (...) après avoir remis aux sœurs les établissements hospitaliers proprement dits, nous ne tarderons pas soyez en sûrs, à leur abandonner aussi ça et là la visite des pauvres et la distribution des*

*aumônes. Puis viendront les écoles comme en Allemagne » (A de Gasparin, 1860, in Nadot, 1993, 322).*

*À l'heure où la direction de Paris se plaint de n'avoir pas un assez grand nombre de sœurs pour le soin des malades, elle en envoie une à La Rochelle « pour fonder une école » ! Laissez faire, et, dans quelques temps, nous n'aurons plus une seule œuvre sans une ou plusieurs sœurs à sa tête. Ce qu'on accomplissait parfaitement avant qu'elles fussent inventées, on ne pourra plus le faire à moins de les appeler » (A de Gasparin, 1886, in Nadot, 1993, 322).*

Valérie de Gasparin est opposée à la forme d'obéissance inconditionnelle exercée sur les femmes dans les noviciats des congrégations religieuses. Cette obéissance « *religieuse, monastique, permanente, exacte, pesant d'un poids égal sur les détails de l'existence et sur les grands événements ; cette obéissance là, antibiblique, maintient l'individu dans une éternelle enfance* » (1855, 18). D'un tempérament passionné, d'une vivacité et d'une conviction qui en émane, et qui se fait remarquer dans son œuvre littéraire, Valérie choque son entourage pour qui, une femme ne doit pas prendre la parole et doit se tenir à l'écart de la vie publique, elle ne doit pas chercher à s'affranchir des conventions sociales de l'époque. (Morel, 1992, 28). Non seulement l'obéissance inconditionnelle à la Supérieure ou au Père spirituel lui pose problème, mais l'uniforme, le non salaire pour un travail rebutant, le célibat imposé et les vœux prononcés, seront pour Valérie de Gasparin, des entraves à la liberté. La distinction entre le noviciat religieux perçu comme « anormal », car en retrait du monde et une école normale laïque qui prépare à affronter le monde et à la gestion de l'autonomie individuelle est plusieurs fois expliquée.

*« Vous gardez l'individu sous tutelle, tant qu'il fait partie de votre corporation il renonce au gouvernement de soi-même (...) L'institution monastique est définitive, les frères et les sœurs y rentrent enfants, ils y restent enfants ; l'institution monastique nous retient dans*

*les langes, elle nous veut éternellement débiles, éternellement mineurs ; elle établit une sainte et perpétuelle tutelle des âmes, des intelligences et des volontés » (1854, 282). Les écoles normales préparent l'individu pour le gouvernement de soi même ; elles l'émancipent juste à l'âge où il doit se mesurer avec la vie. Vous plumez vos oiseaux pour les retenir sous vos ailes ; l'école normale jette les siens hors du nid, elle leur apprend à voler en les lançant dans le vide. L'employé reçoit son salaire, se marie ou ne se marie point mais est maître de lui ; il possède un chez-soi où il va se retremper à son gré dans ses loisirs, il est homme, il est comme tout le monde, et c'est pour cela qu'on ne l'appelle pas frère, mais tout simplement instituteur, infirmier, gardien : il n'y a rien de nouveau, rien de particulier dans son fait, il marche dans le chemin commun. Voilà ce qui fait qu'une école normale est une école normale, et que vous êtes une corporation monastique » (1855, 20).*

L'uniforme imposé aux laïques, analogue à celui des sœurs grises catholiques, sera aussi combattu par Valérie de Gasparin. Cet uniforme annonce à grand bruit un dévouement supérieur, « *cet habit conventuel n'est pas un principe biblique, c'est un principe niveleur qui repose à la base de tous les ordres religieux* » (1855, 27). Valérie-de-Gasparin ne veut pas que les soignantes laïques portent des habits qui imitent ceux des hospitalières religieuses. Par contre, pour sa « rivale », Florence Nightingale, « *les infirmières ne doivent pas être portées à la toilette, que ce soit en uniforme ou autrement* » (Baly, 1993, 103), Valérie de Gasparin affirmera alors :

*« Je puis m'habiller de la façon qui me plaît pourvu quelle ne soit pas étrange, et il ne me sera pas permis d'adopter une fois pour toutes un vêtement, toujours le même, modeste, peu coûteux, qui me préserve des tentations du luxe ! Ces entraves sont illégitimes, elles sont ridicules » (1854, 141-142).*

### **Florence Nightingale dans la tourmente**

Réalisant aussi que Florence Nightingale était en train d'affubler de cet uniforme, les laïcs qui s'embarquaient pour la Crimée le 21 octobre 1854, elle s'insurgera contre cette femme dévote qui s'associe aux « *sisters* » de *Devonport* » de Miss Sellon. Valérie de Gasparin dénonce l'introduction dans l'Eglise anglicane des valeurs de l'église catholique romaine qui, à la suite du Révérend Pusey, allait donner naissance aux sœurs de la Miséricorde selon le modèle irlandais des *Sisters of Mercy* fondé en 1828 à Dublin. Pour Valérie de Gasparin, ces religieuses soutiennent malgré elles une charité supérieure avec un uniforme qui repousse la tentation, qui se voit et que l'on respecte. Cet uniforme asservi les laïcs, les servantes d'alors, que personne ne loue, ne célèbre particulièrement, et qui donnent des soins sans attirer le regard et selon les valeurs de la charité ordinaire, celles portées par tout chrétien ordinaire. « *Accordez ce costume qui proclame la charité, on vous démontrera la nécessité de la direction, la convenance du non salaire, l'utilité pratique du célibat ; de proche en proche vos gardes malades se fonderont devant les sœurs, et le puséisme assurera son triomphe* » (1855, 203). Valérie de Gasparin constate aussi que « *Miss Nightingale, appelée par les représentants du puséisme dans le gouvernement, choisie au mépris des chrétiens et des chrétiennes évangéliques, compose à sa guise la phalange de garde-malade qui l'accompagnent, elle y fait entrer des femmes mariées, des femmes qui reçoivent un honorable salaire et a revêtu ces simples gardes-malade d'un costume qui proclame la charité* » (1855, 162). Pour les esprits de ce temps, la « religieuse-laïque » était née. Valérie de Gasparin ne comprend tout simplement pas, pourquoi on ne forme pas les laïcs en place qui travaillent dans les hôpitaux anglais, allemands, français, suisses, et pourquoi on fait venir à leur place, des congrégations religieuses dont chaque ordre délivre des prestations de service et touche des autorités civiles, de l'argent qui enrichit la congrégation et surtout, qui n'est pas forcément redistribué aux sœurs<sup>13</sup>.

« A côté des servantes du Seigneur proprement dites, il vous faut d'autres servantes, de pauvres vulgaires dévouements auxquels personne ne dresse d'autels, qu'on ne célèbre point, qu'on ne costume point, pour lesquels on n'a pas imaginé de règle monastique ! Il me semble qu'on pouvait s'en tenir à ceux-là, qu'on avait sous la main, et auxquels forcément on revient » (V de Gasparin, 1854, p. 299 in Nadot, 1993, p. 317).

« Je vois de très humbles paysannes, gardes-malades sans titre, qui n'attirent pas un regard, et dont l'abnégation avec le persévérant amour n'ont rien à envier aux sœurs. Le service des malades dans les hôpitaux des corporations exige beaucoup de patience ! Pas plus dans ceux-là que dans les autres j'imagine, desservis par de simples chrétiennes ordinaires ; et s'il faut dire toute ma pensée, j'admire encore plus les aides laïques, ces modestes servantes qui à Paris, en Allemagne et à peu près partout soignent les malades sous la direction des sœurs, que je n'admire les membres de la corporation placés à la tête de ces divers établissements » (V de Gasparin, 1855, p. 70-71, in Nadot, 1993, p. 324).

Quant à Florence Nightingale, face aux manifestations des époux de Gasparin ou celles des puséytes<sup>14</sup> ou autres chrétiens d'Angleterre, elle se contentera de « *louvoyer entre les huées protestantes et la tempête catholique romaine* » (Baly, 1993, 35).

### **L'école normale de gardes-malades indépendantes de Lausanne (Suisse)**

Relevons que dans cette œuvre, il est difficile de distinguer ce qui appartient à Valérie de ce qui appartient à Agénor, son mari, tellement les écrits qui accompagnent la conception de l'école semblent bénéficier des effets synergiques de l'amour mutuel que le couple se vouait.

Les principes pédagogiques de Valérie de Gasparin sont déjà exprimés en 1854-1855. Pour Valérie de Gasparin, une école normale c'est :

- *« Un établissement où viennent faire leur apprentissage des hommes et des femmes célibataires, veufs ou mariés*
- *Les élèves de l'école ne recevront pas le titre de « sœurs » ; on ne leur imposera aucun costume spécial.*
- *Dans une école normale, la direction ne s'exerce que sur les personnes qui font leur apprentissage.*
- *Cet apprentissage ne dure pas toute la vie, il est invariablement borné à un espace de temps limité d'avance.*
- *La direction s'évanouit dès que l'élève, suffisamment instruit, sort de la maison, et va exercer sa vocation au sein de la société.*
- *L'école normale ne perçoit aucun salaire pour le travail des ouvriers qu'elle a dressés, et qui appliquent leurs forces à telle ou telle œuvre dans le monde.*
- *Dès que le temps de l'apprentissage est fini, l'ouvrier entre dans les conditions communes de la vie et des échanges.*
- *Durant l'apprentissage, il paye à l'école les instructions qu'il en reçoit ; sorti de l'école, il reçoit à son tour le salaire que mérite ses travaux.*
- *Les écoles normales préparent l'individu pour le gouvernement de soi-même ; invariablement elles le rendent à la liberté ; elles l'émancipent jusqu'à l'âge où il doit se mesurer avec la vie.*
- *L'école est une école, c'est-à-dire un établissement essentiellement transitoire ; les élèves y entrent très jeunes, y achèvent une éducation qui, terminée les laisse en face de tous les devoirs et de tous les droits d'hommes faits » (1854, p. 282 ; 1855, p. 20 et 271-272, in Nadot, 1994, 88).*

## **Conclusion**

Auteure de 81 publications dont certaines en plusieurs volumes, l'œuvre et les mots d'esprit de Valérie de Gasparin sont importants pour comprendre les valeurs qui entourent la naissance d'un contre-modèle aux maisons religieuses pour la formation des gardes-malades et leur entrée dans la modernité du 19<sup>e</sup> siècle. Relevons cependant que c'est sur fond de polémique religieuse entre les églises catholiques, protestantes et anglicanes, entre femmes consacrées et pieuses laïques, entre institutions religieuses et institutions civiles, entre femmes soumises et femmes émancipées, que Madame de Gasparin va affronter le monde pour ouvrir son école, « *l'école normale de gardes malades indépendantes de Lausanne* »<sup>15</sup>. Si on examine les répercussions de la posture de Madame de Gasparin sur son école en 1859, on constate qu'elle va se brouiller avec les diaconesses de St Loup (hôpital et école de soins pour les diaconesses à une vingtaine de kilomètres de l'école « La Source ». Or, ces diaconesses vont occuper la majorité des postes de « surveillantes » dans les grands hôpitaux romands et n'accepteront que difficilement d'encadrer les élèves de Madame de Gasparin. Elle a voulu ouvrir une école laïque, qu'elle se débrouille, nous n'avons pas à former ou encadrer des personnes qui ne consacrent pas leur vie à Dieu. Tel sera le décor implicite marquant la résistance de certaines sœurs pour accueillir les premières élèves de l'école de la Source. Les premières années de l'école seront difficiles. Mais Valérie avait anticipé ces difficultés la tête haute...

*« je sais que je me ferai des ennemis passionnés ; je sais que, même parmi les quasi indifférents, bien des cœurs se détourneront de moi ; je sais que mes œuvres les plus innocentes payeront pour celle-ci ; je sais que pour avoir osé toucher aux corporations, bien des foudres viendront de tous les cieux fondre sur ma pauvre tête ; je sais que discuter, que condamner la monastique institution des sœurs protestantes, c'est se mettre à l'interdit. Je le sais, j'en ai parfois l'âme submergée de tristesse, mais cela ne m'arrêtera point » (1855, 193).*

À la suite de la première année d'activité de l'école de *La Source*, Agénor de Gasparin devait quand même se rendre compte que, donner des cours à des personnes parfois illettrées, représentait une certaine difficulté. Avec l'idéal qui était le leur, le couple de Gasparin ne pensait peut-être pas « tomber si bas ». Agénor de Gasparin reconnaît que les vrais difficultés vont se présenter dans la crainte de ne pas avoir d'élèves et celle de ne pas trouver les ressources professionnelles nécessaires pour amorcer la formation. « Profanes en matière de pratiques soignantes, sans désir et sans pouvoir s'instituer eux-mêmes formateurs, Monsieur et Madame de Gasparin se tourneront alors vers leurs amis et conseillers : un représentant de l'Eglise protestante, le pasteur Paul Burnier et un représentant de la Médecine, le Dr Frédéric Recordon. C'est alors que nous assisterons dans la transmission des valeurs accompagnant la formation, à une dérive importante lorsque les intentions des époux de Gasparin deviendront les intentions de leurs successeurs » (Nadot, 1994, 95).

Certes, l'œuvre éducative et littéraire de Valérie de Gasparin et l'impulsion donnée aux femmes désirant suivre une formation pour soigner, devançaient le siècle sous bien des rapports. Pour Philippe Godet, « *chacun de ses livres est un acte : évoquer un idéal, éveiller une pitié, signaler un écueil, dissiper une illusion, voilà leur raison d'être* » (Godet, 1885, 779). Comme les opinions courantes lui répugnaient d'instinct, Godet fait aussi remarquer que Valérie de Gasparin « *avait discuté des principes, on discuta de sa personne (...) elle fut cordialement lapidée ; je crois bien que quelques cailloux attardés lui arrivent encore* » (Ibid., 778). Qu'à cela ne tienne... Victor Hugo qui lisait les ouvrages que Madame de Gasparin lui envoyait et échangeait parfois une correspondance avec elle, donnera un signe fort de reconnaissance à la fondatrice de cette école qui allait ouvrir des « possibles », et permettre à ce nouveau modèle précurseur de donner l'impulsion et de nouveaux statuts aux formations laïques ultérieures. « *... Vous racontez, vous enseignez, vous méditez, vous charmez. Je n'ai pas toutes vos idées, vous le savez, Madame, mais j'ai presque la vanité que j'ai tous vos goûts, (...) Les sots et les mauvais abondent, hélas !*

*Et continuent d'écrire. Vous avez une fonction. Il y a ici-bas beaucoup d'hommes dont une femme comme vous nous console. Je me mets à vos pieds, Madame* » (Victor Hugo, lettres du 6 janvier 1866 et du 12 février 1867, in Barbey-Boissier, 1902, 410-411).

## **Remerciements**

Ce texte est une synthèse de plusieurs recherches en histoire et épistémologie des sciences infirmières menées par l'auteur en Suisse francophone sur une vingtaine d'années. Présenté lors de « l'International Nursing History Conference » de la « Canadian Association for the History of Nursing » (CAHN/ACHN) à Toronto le 6 juin 2008, les travaux auxquels le texte se réfère ont été soutenus par plusieurs agences scientifiques de moyens : Nous adressons ainsi nos remerciements au Fonds national suisse de la recherche scientifique, à la Commission pour la technologie et l'innovation, au Fonds stratégique de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale ainsi qu'à la direction de la Haute école de santé de Fribourg (filiale science infirmière).

## Références bibliographiques

- Baly M. 1993. *Florence Nightingale à travers ses écrits*. Paris : InterEditions.
- Barbey-Boissier C. 1902. *La comtesse de Gasparin et sa famille, correspondance et souvenirs, 1813-1894*. (2 vol.). Paris : Plon.
- Bates Ch., Dodd D., Rousseau N. 2005. *Sans frontières, quatre siècles de soins infirmiers canadiens*. Ottawa : Presses de l'Université.
- Bloch O. et Wartburg W. 1975. *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Cabanis P.J.G. An XI, 1803. *Du degré de certitude de la médecine*. Paris: Imprimerie Crapelet
- Collière M.-F. 1992. Difficultés rencontrées pour désentraver l'histoire des femmes soignantes. In F. Walter, *Peu lire, beaucoup voir, beaucoup faire. Pour une histoire des soins infirmiers au 19<sup>e</sup> siècle*, 13-31. Genève : éd. Zoé.
- De Munck J. 1999. *L'institution sociale de l'esprit*. Paris : PUF.
- *Dictionnaire portatif de la langue française*, 1761. Extrait du grand dictionnaire de Richelet, Lyon: Bruyset Imprimeur Libraire.
- Dunant H (1862). *Souvenir de Solferino*. Réédition de l'édition originale pour les 125 ans Croix-Rouge. Berne (1988) : Kümmerly & Frey.
- Francillon D. (Éd.). (1994). *Valérie de Gasparin, une conservatrice révolutionnaire*. Le Mont-sur-Lausanne: Co-édition Ecole La Source, Lausanne et Editions Ouverture.
- Gasparin V. 1854-1855. *Des corporations monastiques au sein du protestantisme*. Paris : Librairie Meyrueis, 2 vol.
- Gasparin A. 1860. *Les perspectives du temps présent. Quatrième série de discours prononcés à Genève*. Paris : Ch. Meyrueis et Cie.
- Gasparin A. 1860. *Ecole normale de gardes-malades, premier compte rendu*. Lausanne : Imprimerie Bridel.
- Gasparin A. 1886. *Questions diverses*. (3<sup>e</sup> éd.). Paris : Calmann Lévy, éditeur.
- Godet Ph. 1885. Madame de Gasparin et son œuvre. *Revue chrétienne*, 11 : 768-792.
- Imbert J. 1947. *Les hôpitaux en droit canonique*. Paris : Librairie philosophique Vrin.
- Langlois C. 1984. *Le catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris : éditions du Cerf.
- Le Robert, 1992. *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direct. d'Alain Rey, Paris.
- Morel Ph. 1992. Les diaconesses vaudoises dans la tourmente, les attaques de la Comtesse Valérie de Gasparin contre les diaconesses vaudoises. *Mémoire de licence en théologie et en histoire de l'université de Lausanne*, sous la direction du professeur Bernard Reymond.
- Nadot M. 1992. La formation des infirmières, une histoire à ne pas confondre avec celle de la médecine. In F. Walter, *Peu lire, beaucoup voir, beaucoup faire, pour une histoire des soins infirmiers au 19<sup>e</sup> siècle*. 153-170. Genève : éditions Zoé.
- Nadot M. 1993. Des médiologues de santé à Fribourg, Histoire et épistémologie en sciences infirmières (1744-1944). Lille : Atelier National de Reproduction des Thèses. *Thèse de doctorat en sciences de l'éducation et en sciences infirmières*, sous la direction de Daniel Hameline, Professeur de philosophie de l'éducation et d'histoire des idées pédagogiques à l'université de Genève, directeur de recherche à l'université Lumière Lyon 2, 590 p.
- Nadot M. 1994. Une histoire oubliée : Valérie de Gasparin-Boissier, grande pédagogue suisse protestante du XIX<sup>e</sup> siècle, fondatrice de la première école de soignantes laïques au monde. In Denise Francillon, *Valérie de Gasparin, une conservatrice révolutionnaire*. 72-99. Le Mont-sur-Lausanne: Co-édition Ecole La Source, Lausanne et Editions Ouverture.
- Nadot M. 2003. Les soins infirmiers, ça n'existe pas ! *La revue de l'encadrement et de la formation, Soins Cadres*, 46 : 59-62.
- Nadot M. 2005. Au commencement était le « prendre soin ». *Soins, la revue de référence infirmière*, 700 : 37-40.
- Nadot M. & Rochat B. 2007. À la recherche des hôpitaux disparus (*In search of lost hospitals*). *Rapport scientifique final 13DPD3-109431 au Fonds national suisse de la recherche scientifique*. 13 juillet 2007.
- Nadot M. (2008). Prendre soin : aux sources de l'activité professionnelle. In C. Dallaire (Ed.) *Le savoir infirmier, au cœur de la discipline et de la profession*. Montréal : Gaëtan Morin.
- Popper K. 1985. Conjectures et réfutation. La croissance du savoir scientifique. Paris : Payot.
- Ricœur P. 1988. *Philosophie de la volonté, le volontaire et l'involontaire*. Tome 1, Paris : Aubier.
- Seymer L.-R. 1933. *L'infirmière à travers les âges*. Bruxelles : Editions de l'œuvre nationale de l'enfance.

- Vinck D. 2000. *Pratiques de l'interdisciplinarité, mutations des sciences, de l'industrie et de l'enseignement*. Grenoble : Presses universitaires.

## Notes

---

<sup>1</sup> Née à Genève le 13 septembre 1813, fille d'Auguste Jacques Boissier et de Carole Buttini. Son père, grand propriétaire foncier possède plusieurs domaines : Le Rivage près de Genève et le manoir de Valeyres-sous-Rances dans le canton de Vaud. A eu, comme précepteur le pasteur Louis Valette qui lui a inculqué une éducation basée sur le stoïcisme. Arrière petite nièce de Madame de Staël, élève de Franz Liszt et virtuose au piano, elle épouse en 1837 le Comte Agénor de Gasparin, député Corse de Bastia (1810-1871), écrivain et homme politique français, fils d'Adrien de Gasparin, Préfet de Lyon. Le couple de Gasparin réside à Paris entre 1837 et 1846 et fréquentera la famille de François-Pierre Guizot, Ministre de l'intérieur sous Louis Philippe 1<sup>er</sup> (Monarchie de Juillet 1830-1848). Invitée aux Tuileries par le Roi, Madame de Gasparin critiquera le statut de la femme à la Cour (Nadot, 1993, 352). Notons encore que c'est Valérie de Gasparin qui donnera à Henry Dunant l'idée de fonder une association en faveur des militaires blessés (Dunant, 1862, 62 ; Nadot, 1993, 382 et Mützenberg in Francillon, 1994, 23).

<sup>2</sup> Notre discipline est aussi, comme toute discipline, « une articulation historiquement ancrée d'éléments composites, pouvant faire sens de manière durable et se constituer comme instance rationnelle de connaissance » (Berthelot cité par Vinck, 2000, 74).

<sup>3</sup> À ne pas confondre avec « Hôtel-Dieu (Domus Dei) » qui sont des maisons religieuses.

<sup>4</sup> Toujours une « *Magistra* » avec un qualificatif propre à la langue locale ou à la région, et son aide corvéable à merci (la petite servante).

<sup>5</sup> N'oublions pas que le personnel se fait aussi rembourser au détail (note de frais ou *livrances*) les prestations et achats qu'il fait pour l'hôpital en vue d'assumer les tâches quotidiennes (huile, lessives, repassages, viande, beurre, tisanes, balais, corbeilles, chandelles, amidon, savon, etc.).

<sup>6</sup> Dans les petites villes, notamment en régions rurales, la population a des conditions d'habitat modestes. On vit simplement et on évite le gaspillage.

<sup>7</sup> Le terme de « bonne maison » employé exceptionnellement avant le 18<sup>e</sup> siècle, sera d'un usage courant opposé à celui de « mauvaise maison » lorsque les religieuses prendront le contrôle de l'hôpital laïc (dès 1771 à Fribourg) et imposeront leur culture autour de ce qui est perçu comme mauvais et malsain. La « bonne maison » accueillera les non malades (enfants abandonnés, les pauvres, les personnes âgées, filles-mères, etc.), et la « mauvaise maison » accueillera les malades à l'infirmierie (ENFER-merie).

<sup>8</sup> Épetau veut dire hôpital en patois gruérien (district de la Gruyère, Suisse) et daz le champ.

<sup>9</sup> « Devant la déchristianisation qui se poursuit au 19<sup>e</sup> siècle, le Clergé ne veut cependant pas renoncer à ramener à la pratique la masse des croyants, fût-ce sur leur lit de mort. Tel est le rôle qui est de plus en plus assigné aux hospitalières, traditionnelles et nouvelles » (Langlois, 1984, 647).

<sup>10</sup> Jusqu'en 1972 à l'hôpital de Porentruy par exemple, (petite ville du Canton du Jura/Suisse).

<sup>11</sup> Gardiens, gardiennes, gouvernantes et servantes des malades, gardes-malades, infirmiers, et autres... En langue locale, la gouvernante des malades à l'hôpital de Fribourg en 1697, se fait aussi appeler parfois « Musshafera », terme d'influence germanique, celle qui donne la soupe à base de céréales aux pauvres.

<sup>12</sup> Les écrits de Valérie de Gasparin sont lus dans les familles aristocrates anglaises, dont certaines ont des liens avec les Etats-Unis. De ce fait, nous ne sommes pas surpris de trouver ses écrits, notamment les deux tomes « *Des corporations monastiques au sein du protestantisme* », à la bibliothèque publique de New York (The New York Public Library, No 174622).

<sup>13</sup> Pour Valérie de Gasparin, « les prestations fournies se payent, et l'argent fait un détour, et passe par la caisse du directeur » (1855, 249).

<sup>14</sup> S'écrit aussi Puseyisme. Mouvement ritualiste qui rapprocha du catholicisme une partie de l'Eglise anglicane et qui est dû à Edward Bowerie Pusey et à ses amis, chanoine de *Christ*

---

*Church*, le grand collège d'Henri III (Nadot, 1993, p. 370). Pour Valérie de Gasparin, le parti puseyite et les congrégations de Miss Sellon (*Sisters of Mercy*, recrutées par Florence Nightingale et protégées par l'évêque d'Exeter) « jouent auprès de nos protestants entraînés vers Rome, le rôle qu'avaient les montanistes au quatrième siècle. Elle est l'enfant perdu de l'esprit monastique parmi nous » (Nadot, 1993, p.371). N'oublions pas aussi, que Florence Nightingale qui regrettait de ne pouvoir rentrer dans l'église catholique « la meilleure forme de foi que j'aie jamais rencontrée » (Baly, 1993, 32), n'opposait pas le catholicisme au protestantisme. « Elle ira même s'initier aux soins de charité chez les religieuses protestantes à Kaiserswerth trois mois en 1851, et chez les sœurs catholiques de Saint-Vincent-de Paul, maison de la Providence, rue Oudinot à Paris, trois semaines en 1853 » (Nadot, 1993, 370).

<sup>15</sup> Aujourd'hui, filière en soins infirmiers de la Haute école de santé « La Source », l'un des sites qui compose la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).